



SOMMAIRE

- 1- Édito
 - Le dernier zoo humain
- 2- Routes migratoires
 - Semaines d'éducation contre le racisme à Saint-Nazaire
- 3- Nantes, 11 décembre 2021 : journée de formation associations-avocats
 - Apprentissage du français à Nantes
- 4- Les Gens du voyage, victimes...
 - Rupture de l'accès aux droits
- 5- Djamilia Boupacha
 - MRAP : un congrès...
- 6- Assises de la solidarité avec les migrants
 - Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- Jo Patron : un ami nous a quittés
 - Magazine "Différences"
 - Contacts



Le dernier zoo humain

C'était il y a 28 ans, à un quart d'heure de Nantes. Plusieurs organisations locales (syndicat CGT des artistes, LDH, MRAP, Gasprom, Pastorale des Migrants...) s'étaient mobilisées contre un pseudo-village ivoirien "reconstitué" sous le nom de "Bamboula" dans le parc animalier de Port Saint Père. Les droits humains fondamentaux y étaient bafoués. FR3 a produit un documentaire de qualité pour dénoncer cette triste histoire aux forts relents colonialistes (à voir aussi en replay sur la 2).

François Levent

Aux portes de l'Europe, des hommes, des femmes, des enfants en quête d'un avenir meilleur sont brutalement arrêtés, enfermés, refoulés, noyés... Frontex patrouille et refoule. Plus de 1 000 km de clôtures anti-migrants sont érigées. Les morts s'accumulent à la frontière polono-biélorusse, dans la Méditerranée, dans la Manche, dans les montagnes...

Le gouvernement français, suivant sa loi "asile et immigration", fait le choix du rejet. À Calais les exilés sont pourchassés, maltraités, enfermés, expulsés, leurs campements détruits, leurs aidants vilipendés. Les obligations de quitter le territoire français (OQTF) continuent de tomber, les obstacles à l'accès aux droits se multiplient.

C'est dans ce contexte que les actes racistes et discriminatoires continuent, que les discours racistes et xénophobes se multiplient sans réactions suffisantes.

Nous refusons les politiques de haine et de rejet.

Heureusement, des citoyens se mobilisent individuellement et collectivement en solidarité avec les exilés. Ils suppléent aux déficiences de l'État. Ils s'opposent au racisme et aux discriminations, aux politiques publiques migratoires qui violent les Droits humains.



"SOS Méditerranée" porte assistance à ceux qui se retrouvent en danger de mort en Méditerranée. À Calais, "Utopia 56" vient en aide à toute personne en détresse quel que soit son choix de parcours. À Briançon, "Tous migrants" porte assistance aux exilés pour que la montagne ne soit pas un cimetière.

Les "patrons solidaires" s'engagent pour que leurs apprentis salariés puissent être régularisés. Des "Villes accueillantes" mettent en place des initiatives pour l'hébergement et l'intégration.

En Loire Atlantique, associations et citoyens soutiennent les exilés pour le respect de tous leurs droits, face à la très grande précarité qui frappe beaucoup d'entre eux. Les permanences juridiques des associations ont toujours fort à faire pour tenter de faire respecter le droit d'asile et le droit au séjour.

Chaque année, les semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations sont l'occasion d'expositions, de spectacles, d'interventions dans les établissements scolaires, de lectures, de débats. En 2022, à Saint-Nazaire, elles seront l'occasion d'interroger "Mémoires individuelles, et mémoires collectives".

Le 19 mars 2022 se tiendront à Saint-Nazaire des "assises locales de la solidarité avec les migrants" qui regrouperont des collectifs, des associations, des syndicats, des partis. Ces assises seront un moment d'intervention dans le débat social et politique sur l'immigration pour changer le regard porté sur les migrants dans une perspective antiraciste et internationaliste fondée sur l'universalité des Droits humains.

Toutes ces mobilisations montrent que l'expression "pays des Droits de l'Homme" si elle a été oubliée par de nombreux politiques ne l'est pas par beaucoup d'entre nous.

Cela donne espoir en notre Humanité.



Augustin GROSDOY

Pour les hommes, femmes et enfants qui ont dû fuir leur pays, la route migratoire a été semée de drames et de souffrances. Quand enfin ils ont pu se poser dans le pays atteint, c'est un nouveau « chemin migratoire administratif » qui débute.

Faire venir sa famille restée au pays est une priorité ; pour autant, de nombreux mois s'écouleront avant l'aboutissement de cette démarche.

Il faut parfois retrouver ses proches dont on est sans nouvelles ; le Service de Rétablissement des Liens Familiaux (RLF) de la Croix-Rouge, en lien avec leurs collègues de La Croix-Rouge Internationale et le HCR (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés) peut alors engager des démarches pour retrouver des membres d'une même famille.

La procédure de demande de visa long séjour est dématérialisée sur le site de France Visa. Les familles obtiennent un rendez-vous au Consulat de France de leur pays pour déposer leur dossier, une autre longue attente commence.

Le budget à prévoir est énorme : établissement d'actes d'état-civil et/ou de jugements, traductions français, établissement de passeports. A ces frais, il faudra ajouter le coût des demandes de visas : 99 € par personne. Certains consulats exigeant de s'adresser à un prestataire de service, les frais peuvent s'élever entre 30 et 40 € par/personne.

Une fois les visas obtenus, l'arrivée de la famille doit avoir lieu dans les 3 mois, aussi le budget voyage doit avoir été bien anticipé.

Cette année 31 familles accompagnées par notre comité local ont enfin vu aboutir leurs démarches de réunification familiale ; et ce sont ainsi 55 enfants qui ont obtenu leur visa long séjour. La majorité d'entre eux est arrivée avec un parent, mais 12 enfants restés seuls dans leur pays d'origine sous la responsabilité familiale d'un tiers, sont ou vont arriver seuls auprès de leur père et/ou mère.

On pourrait dire que pour ces enfants qui ont grandi loin de leurs parents durant plusieurs années, ces retrouvailles familiales sont un merveilleux cadeau, mais c'est avant tout pour eux un DROIT enfin reconnu et appliqué (Article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

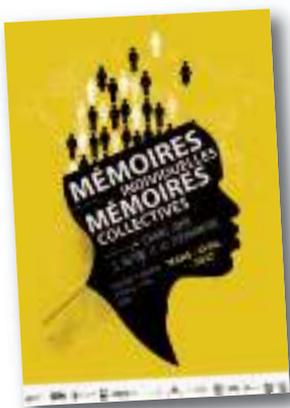
À ces situations qui ont eu cette année une issue heureuse, il ne faut pas oublier toutes celles qui restent en attente (47 demandes en cours), dont plusieurs familles afghanes pour qui la situation est dramatique. La vie administrative afghane actuelle rend très difficile, voire impossible la possibilité d'obtenir les documents administratifs d'état civil et/ou de se faire établir un passeport.

Pour demander un visa long séjour, les familles bloquées en Afghanistan doivent se rendre, soit en Iran, soit au Pakistan ou en Inde, exigence quasi insurmontable pour des femmes seules avec ou sans enfants. À notre niveau, l'aide apportée actuellement à ces familles afghanes est de fait très limitée.



Françoise ANGIN

Semaines d'éducation contre le racisme à Saint-Nazaire



”Mémoires individuelles, Mémoires collectives”

La colonisation, le partage de l'Afrique, la Shoah, la guerre d'Algérie, le génocide des Tutsis au Rwanda, cinq tragédies et cinq approches différentes : une exposition, le texte d'un écrivain, l'analyse d'un historien, le témoignage d'une Tutsi et des textes chantés.

Cinq façons d'interroger nos mémoires, loin d'une mémoire instrumentalisée pour fabriquer un roman national mythifié.

Les associations du Collectif nazairien de lutte contre le racisme et les discriminations proposent de participer à leurs rencontres et échanges sur le thème des « Mémoires individuelles, Mémoires collectives »...

En fil rouge, toujours à Saint-Nazaire, pour les plus jeunes : « Le jeu de l'Oie, Jeu de Loi » permettra de réfléchir de manière ludique ensemble à ce qui alimente le rejet de « L'Autre » et d'évoquer les mémoires collectives à travers les zoos humains, des personnages comme Joséphine Baker ainsi que le port négrier de Nantes.

Retrouver le détail du programme sur le site du MRAP : mrap-saintnazaire.org

Le Collectif : MRAP, Athénor - Scène Nomade -CNCM, Maison de Quartier d'Avalix, Maison de Quartier de La Bouletterie, Médiathèque Etienne Caux, Librairie L'Embarcadère, Compagnie des 3 Thés, Escalado, Les Jardins d'Arlequin, Centre Culturel d'Herbignac, FAL 44.

Conférence-débat organisée par le MRAP :

À l'occasion du 60^{ème} anniversaire des accords d'Évian et dans le cadre de ces Semaines d'éducation contre le racisme dont le thème est la mémoire, le MRAP de Saint-Nazaire a choisi d'inviter l'historien Gilles Manceron pour une conférence-débat « La fin de la guerre d'Algérie. Les enjeux mémoriels en Algérie et en France ». L'importance historique de ces accords dans les rapports entre l'Algérie et la France sera mis en évidence. Il s'agira aussi d'aborder l'histoire de la guerre d'Algérie, toujours confrontée aux multiples mémoires des hommes et des femmes liés à ces événements.

Mardi 22 mars – 20h

Salle 7, Agora,

2 bis avenue Albert de Mun, Saint-Nazaire



Françoise MAHÉ

Cette journée réunit chaque année militants et avocats qui œuvrent ensemble sur le plan juridique pour la défense des droits des migrants accueillis dans nos permanences.

Cette année, le thème était « Jeunes majeurs étrangers arrivés mineurs en France ».

Nous connaissons tous la situation de ces jeunes étrangers isolés, venus en France espérant un avenir meilleur, confrontés dans leurs pays à des conflits sans fin, à la misère, à des situations de violence familiales inacceptables.

Quand ils atteignent l'âge de 18 ans, ils doivent solliciter auprès de la Préfecture un droit au séjour. Ils se heurtent alors à des difficultés insurmontables.

Les refus de titres de séjour sont souvent liés à des erreurs dans les documents d'état civil, même pour ceux qui ont été reconnus mineurs à leur arrivée et pris en charge par les Conseils Départementaux. Leurs efforts d'intégration sociale, professionnelle sont niés alors qu'ils ont été accueillis, scolarisés, souvent diplômés. Des réseaux de solidarité les ont entourés ; des employeurs les ont formés dans leur entreprise. Une association de « patrons solidaires » s'est créée au niveau national et une antenne tout récemment en Loire-Atlantique. La presse s'est faite l'écho de l'artisan boulanger de Besançon qui a mené une grève de la faim pour obtenir la régularisation du jeune qu'il avait formé.

Trois de ces employeurs étaient présents à Nantes le 13 novembre pour une réunion publique. Ils ont bien insisté sur leur investissement dans la formation de leurs jeunes apprentis, la force des liens qui se sont noués et leur intérêt à les garder comme salariés.

Le travail des associations et des avocats qui défendent ces jeunes consiste à faire reconnaître à leur arrivée, leur état civil et leur nationalité, puis, à obtenir un droit au séjour pour les jeunes majeurs ayant été pris en charge lorsqu'ils étaient mineurs. Nous ne pouvons pas oublier non plus ceux qui n'ont pas été reconnus mineurs. Ce sont tous de très jeunes gens, soumis aux dangers de la rue et à la plus grande des précarités.

Nous faisons nôtre la conclusion de la tribune parue dans Le Monde le 21 octobre 2021, signée par 440 élus dont une trentaine de Loire-Atlantique.

« À l'inverse de la tendance de fond qui porte la logique du contrôle jusqu'à l'absurde, nous proposons une approche différente, qui reconnaît la démarche d'intégration de ces jeunes et la solidarité, publique et privée, qui s'exprime chaque jour sur nos territoires. Accueillir pleinement ces jeunes majeurs dans notre société revient à appliquer la règle avec bon sens et permet de renforcer la cohésion sociale.

Dans une société en proie à la fracturation, un geste d'apaisement de la part de l'État est plus que nécessaire ».



Françoise THOUMAS

Apprentissage du français à Nantes.

Chaque semaine, une trentaine d'apprenants sont accueillis par les 10 bénévoles actuellement engagés dans cette action du MRAP.

Les renseignements demandés lors de leur inscription portent essentiellement sur leur identité et leur expérience dans notre langue, mais nullement sur leur situation administrative. Néanmoins, la plupart de ceux qui nous en parlent n'a pas encore de titre de séjour.

Répartis en groupes selon leur niveau en français, ils participent chacun à 2 ou 3 cours par semaine.

Ces rendez-vous réguliers sur une demi-journée (2 heures de cours et le temps de transport) sont des repères qui rythment leur semaine.

Beaucoup étudient aussi à la maison en consultant des sites d'apprentissage sur internet.

Ils affirment qu'ils ont du mal à parler avec des Français en dehors de ces moments collectifs.

« ailleurs, on n'ose pas parler », « vous, on vous comprend, mais à la pharmacie ou dans un magasin, les gens parlent trop vite et on ne les comprend pas ».

Quatre participants, arrivés en France en novembre 2021, et ne parlant pas un mot de français, nous ont rejoints après Noël. Après quelques semaines, ils savent se présenter, donner leur âge, leur adresse, puis connaissent les jours de la semaine et bientôt pourront compter dans notre langue.

Ce B.A. BA les aidera à être peu à peu autonomes et à se « débrouiller » dans les actes de la vie courante : faire les courses, prendre un rendez-vous chez le médecin...

Grâce à leur implication, les progrès sont spectaculaires et lorsque leur situation administrative le permet, ils trouvent plus facilement un travail, voire intègrent un parcours de formation.

C'est le cas d'un jeune adulte qui est entré en apprentissage au centre de formation des apprentis (CFA) de Saint-Herblain en septembre dernier et d'un autre qui va bientôt s'engager dans une formation de mécanicien.

Mais ce sont aussi des mamans qui accompagnent leurs enfants à l'école et peuvent échanger avec l'enseignante.

L'assiduité de nos « élèves » est le reflet de leur grande volonté de s'intégrer, de travailler, pour certains la volonté d'obtenir la nationalité française.



Partage de moments conviviaux...



Pierre LEGOUX



Martine RICQUIER



C'est le constat de la Défenseure des droits dans son rapport du 6 octobre 2021 qui pointe en particulier l'insuffisance des aires d'accueil au regard de la loi, les difficultés d'accès aux droits fondamentaux (eau, scolarisation, santé) et les conséquences néfastes de l'absence de reconnaissance de la caravane comme un logement à part entière.

C'est aussi le sujet du livre de William Acker "Où sont les Gens du voyage ? Inventaire critique des aires d'accueil", paru aux éditions du commun en mars 2021. L'approche très complète de la première partie démontre la responsabilité progressive des pouvoirs publics dans ce racisme environnemental que constitue cette assignation à résider sur des terrains, insuffisants en nombre, souvent situés dans des zones polluées ou près des déchetteries. La seconde partie, conçue comme un outil de lutte, comprend un recensement exhaustif des ter-

raines par département avec leur localisation. Ce plaidoyer militant d'un jeune juriste, issu par sa mère d'une famille de Voyageurs, constitue un constat implacable d'une réalité largement ignorée.



Dominique Raimbourg, président de la commission nationale consultative des gens du voyage, le confirme : beaucoup de communes n'appliquent pas l'obligation légale d'accueil des gens du voyage ou le font dans les conditions qui renforcent leur rejet.

Une des premières mesures, annoncée par Emmanuel Macron en clôture du Beauvau de la sécurité de septembre dernier, a pourtant été l'application systématique d'une amende forfaitaire délictuelle prévue par une loi de 2018 en cas d'occupation illicite d'un terrain. Le paiement de l'amende éteint l'action publique et constitue une forme de reconnaissance de culpabilité. La récidive peut conduire à la prison. Compte tenu de la réalité de l'accueil, cette proposition qui court-circuite les procédures légales d'expulsion, revient pour les associations de Voyageurs à interdire le territoire français à leurs caravanes. Cette attaque contre leur mode de vie familial constitue une atteinte profonde à leur dignité.

Du coup, les polémiques de l'été sur les grands rassemblements religieux ressemblent beaucoup à des diversions pour ne pas trouver des solutions à long terme aux questions de stationnement.

Il est temps de sortir de cette logique répressive discriminatoire et de reconnaître une véritable citoyenneté pour "ces Gens", jadis rejetés comme bohémiens ou romanichels, que certains pouvoirs ont voulu interner voire éliminer, d'autres surveiller ou sédentariser, d'autres enfin parquer dans des lieux insalubres loin des autres populations.



François LEVENT

Rupture de l'accès aux droits

Le 138^{ème} cercle de silence à Saint-Nazaire a rappelé que la dématérialisation des demandes de rendez-vous en préfecture constituait une rupture d'accès aux droits au détriment des étrangers :

Depuis 2012, la quasi-totalité des préfectures contraint les étrangers à l'usage d'Internet pour les demandes de rendez-vous et les dépôts de dossiers. Aujourd'hui, cette dématérialisation a envahi les démarches d'accès au droit au séjour. La crise sanitaire a amplifié les contraintes.

Sont par exemple concernées les demandes de regroupement familial, de renouvellement de titre de séjour. Lorsque des dates sont proposées, elles sont souvent lointaines... jusqu'à 6 mois d'attente

En dépit des courriers, des mails, des déplacements personnels, les préfectures se bornent généralement à renvoyer vers leur site Internet. C'est une véritable mise à distance des personnes étrangères !

Les files d'attente massives aux portes des préfectures qui témoignent de l'indignité des conditions d'accueil, ont été remplacées par des attentes individuelles et invisibles.

Dès 2013, le Défenseur des droits pointe les risques de la fracture numérique. En 2019, le Conseil d'État confirme que la dématérialisation ne peut être imposée. En 2021 le Tribunal Administratif de Rouen juge que la dématérialisation des démarches liées au droit au séjour est illégale. En 2020 le Conseil d'État considère que les personnes étrangères sont fondées à saisir le juge administratif "lorsque le rendez-vous ne peut être obtenu qu'en se connectant au site internet de la préfecture"

Mais des préfectures persistent !

La dématérialisation ne peut être imposée. Un accueil physique doit toujours être maintenu.

C'est à la fois, le nom d'une jeune militante pour la liberté de l'Algérie, celui d'un Comité de mobilisation créé en 1960-1961 pour la justice contre les tortionnaires en Algérie et le titre d'un livre écrit essentiellement par Gisèle Halimi, son avocate et défenseuse infatigable, préfacé par Simone de Beauvoir.

Accusée d'avoir posé une bombe le 27 septembre 1959, bombe désamorcée aussitôt, Djamila Boupacha est arrêtée à 22 ans à Dely Ibrahim près d'Alger le 10 février 1960 avec les membres de sa famille lors d'une perquisition militaire. Injurée, frappée de coups de poing, giflée, elle est ensuite mise en détention dans plusieurs centres d'interrogatoire militaire, en fait centres de torture.

Après les coups, côtes écrasées à coups de talon à en conserver une déviation de l'hémithorax, elle est victime de tortures à l'électricité sur les seins, le sexe, de brûlures de cigarettes sur les seins, cuisses, du supplice de la baignoire et enfin de viol par goulot de bouteille de bière interposé... Sous la torture, Djamila Boupacha avoue tout... et n'importe quoi.



Maître Gisèle Halimi et Djamila Boupacha, lors de son procès (source : El Watam.com)

C'est alors que Gisèle Halimi est appelée pour la défendre au tribunal militaire d'Alger. Et celle-ci nous fait donc le récit très circonstancié, et de façon chronologique, étayé des pièces juridiques, de sa découverte des faits reprochés, de l'inanité de l'accusation, des conditions des interrogatoires de Djamila et ses proches, de la Justice bafouée en ces temps de guerre. Elle narre la difficulté de mettre en œuvre la défense de la prévenue, l'emprise militaire et son omerta qui s'étend jusqu'aux juges et magistrats civils... et même atteint le gouvernement en France.

Pour dépasser ces obstacles, Gisèle Halimi suscite un « comité pour Djamila Boupacha » avec Simone de Beauvoir, Germaine Tillon, Laurent Schwartz, Picasso, et bien d'autres tous engagé. es pour que les tortures soient reconnues, les tortionnaires jugés... Des campagnes de presse (1961) se mènent, un livre est écrit avant que tous les jugements aient eu lieu, il est encore ouvert... car les tortionnaires n'ont pas été condamnés, l'Armée n'en ayant pas fourni l'identité.

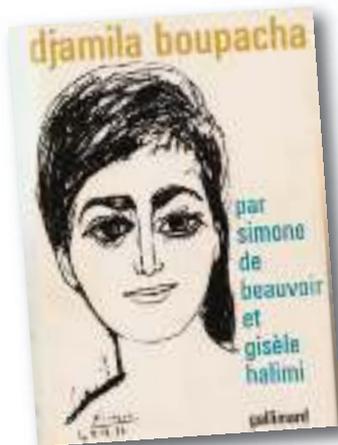
Au travers du récit, nous faisons la connaissance de la personnalité très attachante de la jeune militante FLN qui fait la différence entre les « Français de France ayant souffert de la Gestapo » et de « ceux d'ici, barbares ». Elle écrit : « quand la guerre sera finie, nous saurons éviter le racisme dont nous avons souffert ».

Ce récit, mené d'une façon qui peut sembler descriptive, est néanmoins bouleversant.

Il ne nous laisse pas indemnes et mérite d'être connu encore 60 ans après.

À QUAND DES RUES « DJAMILA BOUPACHA » ?

Le livre "Djamila Boupacha" de Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir est édité par Gallimard (NRF, 1962)



Marie-Elisabeth ALLAIRE

MRAP : un congrès pour prolonger et renforcer son combat

Les 27 et 28 novembre 2021, le MRAP a tenu, comme tous les trois ans, son congrès à Bobigny. Un travail très dense a permis de préciser et d'approfondir la nature et l'évolution de cette cause qui semble pourtant a priori relativement simple : combattre le racisme ! Le MRAP lutte contre le racisme sous toutes ses formes et s'attache avec constance à préciser ce que sont ces formes, leurs expressions multiples et leurs "cibles". Il marque sans cesse son attachement à la profonde universalité des droits humains.

Le MRAP prône tout autant, comme son nom l'indique, l'amitié entre les peuples. Pour marquer sa solidarité, le congrès a accueilli Madame Hala Abou-Hassira, Ambassadeur de Palestine en France et Madame Ariane Raoufi, jeune femme afghane, qui a évoqué la situation dramatique de son pays.

Le MRAP n'a pas seulement vocation à prendre des positions, il se veut une force active de transformation de notre société. Se réclamant d'un antiracisme de proximité, ses comités locaux et ses militants agissent sur le terrain, auprès de la jeunesse et des populations confrontées aux discriminations. Il a une longue tradition d'action juridique. Le congrès a fait le bilan des formes variées d'interventions et a réfléchi à des projets nouveaux.

Le rapport d'orientation (disponible sur mrap.fr) a rappelé la nécessaire "unité pour les combats contre le racisme, les discriminations, pour l'égalité réelle et l'amitié entre les peuples !"



À l'initiative du Collectif Uni.e.s contre une Immigration Jetable (UCIJ) de la région nazairienne, des assises locales de la solidarité avec les migrants se tiendront le samedi 19 mars 2022, Alvéole 12 de la base sous-marine à Saint-Nazaire, de 10h à 21h. Des citoyen·n·es, des collectifs, associations, syndicats, partis des territoires de la CARENE, de CAP-Atlantique, de Estuaire-et-Sillon, de Sud-Estuaire sont engagés dans leur préparation.



Leur objectif est triple : créer un réseau entre les différentes structures impliquées à un niveau ou un autre dans la solidarité avec les migrants, intervenir dans le débat politique et social en changeant le regard sur les migrants, se positionner dans une optique anti-raciste et universaliste fondée sur la Déclaration universelle des Droits Humains.

Les travaux des ateliers examineront la situation faite localement aux migrants, les réponses institutionnelles et citoyennes, individuelles et collectives apportées à leurs difficultés dans leur accès aux droits (séjour, travail, santé, scolarisation, hébergement...). Une attention particulière sera portée à la situation des femmes migrantes et des mineurs non accompagnés.

La journée de travail se terminera par des lectures et de la musique. Des projections de films dans les cinémas de la ville accompagneront cette initiative.

Brèves

Justice

Le tribunal de Bobigny a condamné six policiers à des peines allant de 6 à 12 mois de prison pour violences et injures racistes dans l'interpellation d'un ressortissant égyptien en avril 2020. L'un d'eux avait déclaré « un bicot comme ça, ça nage pas » à l'encontre de l'interpellé, un autre "ça coule, tu aurais dû lui accrocher un boulet aux pieds". Représenté au procès par Me Pauline Birolini, le MRAP s'en réjouit.

Le Danemark exporte ses prisonniers étrangers

Le Danemark veut exporter ses prisonniers au Kosovo. Contre une forte somme allouée à la transition énergétique, le gouvernement de Pristina est disposé à louer pour dix ans l'une de ses prisons, afin que 300 étrangers détenus au Danemark y purgent leur peine.

La Commission européenne s'inquiète : cet accord est contraire aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme.

Desmond Tutu

L'infatigable défenseur des opprimés, le camarade de Nelson Mandela dans la lutte et la victoire contre l'apartheid en Afrique du Sud est mort le 26 décembre 2021. Prix Nobel de la paix il a imposé son rire espiègle et son franc-parler pour dénoncer les injustices et les abus des pouvoirs.



Zemmour condamné

Le 17 janvier, E. Zemmour a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris pour injure publique à caractère raciste et provocation à la haine ou à la violence pour les propos ignobles sur les mineurs isolés étrangers, qu'il avait traités, le 29 novembre 2020, à l'antenne de CNEWS de "voleurs", "violeurs" et "assassins". Le directeur de CNEWS a été condamné pour les mêmes motifs.



Manifestation pour la paix à Brest

À l'initiative du Mouvement de la Paix, plus de 300 manifestants se sont rassemblés à Brest le 9 janvier, quelques jours avant le sommet des Ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'Union Européenne. En 20 ans, les dépenses d'armement sont passées de 1 000 milliards à 2 000 milliards dans le monde. Les manifestants ont exigé que cesse l'accroissement des budgets militaires alors que l'OTAN est déjà responsable de plus de la moitié des dépenses militaires dans le monde. Les solutions aux problèmes du monde sont politiques, économiques, elles ne sont pas militaires.

Intolérable défilé des néo-nazis à Paris

Près de 200 néo-nazis ont défilé à Paris le 15 janvier, en toute impunité, bras tendus. Certains seraient des membres de Génération identitaire, groupuscule dissous en mars dernier en raison d'actions violentes et de propos racistes, voire de projets d'attentats, d'autres des Zouaves de Paris également dissous après avoir agressé un militant de SOS Racisme au meeting d'Eric Zemmour. Ce sera à la justice de déterminer s'il s'agit du salut hitlérien ou d'un "clapping". Aucune force de l'ordre n'"encadrera" cette manifestation d'extrême-droite. Des violences intolérables ont été commises par plusieurs manifestants. Il n'a été procédé à aucune interpellation !



Aire d'accueil des gens du voyage à Pornichet



Photo © Martin Launay - Saint-Nazaire

La Carene a procédé à la rénovation complète de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pornichet et doublé sa capacité de 6 à 12 emplacements, en l'adaptant aux nouveaux besoins de familles et à l'évolution de leurs modes de vie (elles voyagent moins et s'installent un peu plus). Il y a désormais 74 emplacements sur le territoire de la CARENE.

Salon d'Amnesty International

Le salon de l'antenne nazairienne d'Amnesty s'est tenu les 13 et 14 novembre dans la base sous-marine. Cinquante artisans-exposants étaient présents ainsi que des associations dont le MRAP. Journée bien remplie qui a permis de nombreuses rencontres et de rappeler la nécessité de défendre les droits humains et de la lutte contre les discriminations partout dans le monde.



Pour la démocratie et la citoyenneté

Depuis trop longtemps dans notre pays, la démocratie est en panne et l'égalité entre toutes et tous, quelles que soient leurs origines, piétine. Les étrangers, non ressortissants de l'Union européenne, ne peuvent voter aux élections locales. À deux reprises, en 2000 à l'Assemblée nationale et en 2011 au Sénat, une majorité a voté en faveur du droit de vote de tous les étrangers aux élections locales. Mais aucun président de la République, malgré l'engagement de certains, n'a convoqué le Parlement en Congrès pour valider ce droit et l'inscrire dans la Constitution. Les candidat.e.s à l'élection présidentielle doivent s'y engager.

Covid dans les CRA

L'épidémie de Covid fait rage dans les Centres de Rétention Administrative où sont enfermées les personnes étrangères en vue de leur expulsion du territoire français. Elle menace la vie des personnes retenues et des personnels. Ainsi à Nice, le 22 décembre, onze retenus ont été testés positifs et placés à l'isolement. Dix jours plus tôt, c'est dans celui de Lyon que la maladie se propageait. Plusieurs personnes enfermées y ont entamé une grève de la faim pour dénoncer des conditions sanitaires déplorables. Seule réponse des autorités : la répression. Les policiers sont intervenus à grand renfort de gaz lacrymogène pour que les retenus réintègrent leurs cellules. La Cimade estimant ne plus pouvoir remplir ses missions a annoncé son retrait du CRA du Mesnil-Amelot (près de Roissy).

Hypocrisie

Le président biélorusse Alexandre Loukaschenko a organisé et instrumentalisé la présence de réfugiés à la frontière polono-biélorusse, avec le soutien politique de Vladimir Poutine. Ces réfugiés se sont heurtés à la brutalité de la police et aux fils de fer barbelés érigés par la Pologne sur 180 km. L'Union Européenne a affiché sa solidarité avec la Pologne qui ne respecte pas les fameuses "valeurs" européennes. Faisant preuve d'une grande hypocrisie, oubliant que douze pays de l'UE ont demandé des financements pour des barrières-antimigrants, les dirigeants européens ont dénoncé l'indéniable cynisme meurtrier de la Biélorussie en "oubliant" leurs propres agissements à leurs frontières.



C'est avec une grande tristesse que le comité de la région nazairienne du MRAP a appris le décès de Jo Patron le 5 décembre 2021. Jo était un militant fidèle du comité. Il fut de tous les combats contre le racisme et les discriminations.

Pendant de longues années il contribua avec constance, compétence et dévouement à la réalisation et la parution du "Pont Transcouleur".

Prêtre-ouvrier déterminé il fut un combattant des libertés et pour la paix, soutien des plus démunis et militant syndical hors du commun. Il fut le secrétaire de l'UL CGT de 1972 à 1990.

Son dévouement et sa détermination nous manqueront à tous.

Invitation à souscrire et faire souscrire un abonnement au magazine national du MRAP "Différences"

"Différences" est un outil précieux d'information et de diffusion des idées des organisations anti-racistes.

Il offre de nombreux articles d'une approche large mais approfondie sur les sujets qui nous préoccupent.

Par exemple, on a pu y lire un dossier sur les migrations internationales, l'analyse de l'action de l'ONU et l'Unesco dans la lutte contre le racisme mais aussi les actions des autres comités locaux.

Vous pouvez consulter les sommaires des derniers numéros sur le site national du MRAP.



Pour une mémoire commune : expositions au château des Ducs à Nantes

Nantes a eu longtemps du mal à assumer son passé esclavagiste.

En 1985, tricentenaire du code noir, les initiatives de l'association "le Triangle d'ébène" se heurtaient à la municipalité de l'époque, proche des milieux dominants.

À partir de 1986, les premières commémorations de l'abolition de l'esclavage avec jet de fleurs en Loire n'étaient suivies que par quelques militants, dont beaucoup originaires des outre mers. C'est à partir de l'exposition des Anneaux de la Mémoire (1992-1994) au retentissement international que ces pages de l'histoire esclavagiste et colonialiste nantaise ont été mieux connues et partagées.

Des salles du musée du château y ont ensuite été consacrées. Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage (2012) a permis une visibilité de cette réalité dans l'espace public. Récemment, le musée du château a décidé de revisiter ses collections pour aborder cette histoire sous un angle nouveau, celui du rôle de Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage colonial (1707-1830). On peut visiter cette belle exposition très pédagogique, "L'Abîme", jusqu'au 15 juin 2022.

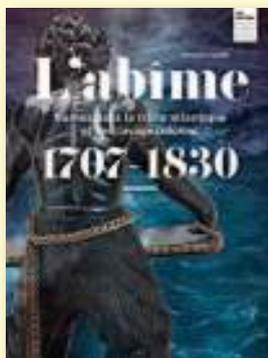
C'est dans ce cadre et avec le soutien du musée que la LDH et le MRAP ont proposé que le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise présente une exposition intitulée : "L'esclavage des Roms dans les principautés roumaines : cinq siècles d'esclavage oublié".

Pas seulement pour raconter le passé mais aussi pour en montrer les conséquences sur la minorité rom.

L'exposition, réalisée avec l'historien Petre Petcut, sera visible au château, tour du Fer à cheval, les 26 et 27 mars prochains, pendant les Semaines d'Éducation contre le racisme et toutes les discriminations, avant de circuler. D'autres initiatives sont prévues à cette occasion : une conférence du sociologue Olivier Peyroux le mercredi 23 mars à 18 h, la projection du film "Aferim" au cinéma le Concorde le jeudi 17 mars à 20h15, des contes avec Nouka Maximoff, l'expression des habitants des bidonvilles...

"L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Nous devons apprendre à nous souvenir ensemble". (Edouard Glissant)

François Levent



Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau, 44100 Nantes

tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58

Permanences : à la Manufacture des Tabacs, 10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.

le lundi de 17h30 à 20h30

courriel : mrapnantes@hotmail.com

St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2^e lundi du mois à 20h

Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun, 44600 St-Nazaire

tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35

courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr

site web national : <http://www.mrap.fr>

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

Impression
Parenthèses